

Table des matières

A.	INTRODUCTION.....	2
A.1.	Contexte de la mission	2
A.2.	Objectifs	2
B.	AFFICHE DE COMMUNICATION.....	3
C.	FICHES DES PROJETS	4
C.1	Logements.....	5
C.2	Equipements	12
C.3	Projet approvisionnement en eau potable pour le quartier Afan-Mabe.....	20
C.4	Voirie	27
C.5	AMENAGEMENT DE LA BANDE MARECAGEUSE ET RECALIBRAGE DU LIT DU COURS D'EAU BUNDI	39
C.6	Projet d'électrification et éclairage public du quartier Afan-Mabe	45
C.7	Sécurisation foncière.....	52
D.	BUDGET.....	56

A. INTRODUCTION

A.1. Contexte de la mission

Afan Mabe, est un quartier situé au cœur de la ville de Kribi plus précisément dans l'arrondissement (Kribi II). Le quartier densément peuplé est caractérisé par un faible accès aux services urbains de base, une occupation anarchique et désordonnée des sols surtout dans les zones dite non constructible (marécage). Les logements dans ce quartier sont précaires, cette précarité se caractérise autant par une insécurité foncière du fait de l'absence presque généralisée des titres de propriété dans la zone que par l'utilisation des matériaux de construction non durable. Une accessibilité difficile du quartier est aussi a noté, dû à la présence des voies de petites emprises et généralement des impasses.

L'Etat du Cameroun souhaite modifier le visage de ce quartier situé au cœur de la ville de Kribi. De ce fait, dans le cadre de cette mission, où la restructuration (*l'action de réorganiser selon de nouveaux principes, avec de nouvelles structure, un ensemble que l'on juge inadapté. Ainsi compris selon la loi n°2004 /738/PM du 23 Avril 2004, art. 3 et 11, la restructuration urbaine se définit donc comme un ensemble d'actions d'aménagement sur des espaces bâtis de manière anarchique, dégradés ou réalisés en secteur ancien, destinés à l'intégration d'équipements déterminés ou à l'amélioration du tissu urbain des agglomérations*) a été retenue comme outil d'amélioration des conditions de vie des populations du quartier. Ce choix permet de maintenir les populations in situ, de leurs offrir un meilleur cadre de vie pour un meilleur épanouissement.

La restructuration de ce bidonville nécessite une approche systémique s'inscrivant dans un processus prédéfini. Dans sa phase technique, elle se subdivise en plusieurs opérations d'aménagement.

Ce rapport, mission (5), constitue la phase finale de l'étude. A la suite de l'étude de faisabilité et technique des opérations d'aménagement, il convient de mettre sur pied la stratégie de financement de chacun des projets.

A.2. Objectifs

Cette mission a pour objectif la mise sur pied d'une stratégie de mobilisation des ressources. De manière spécifique elle consiste à produire :

- Une stratégie marketing, affiche de communication
- Des fiches de projets

B. AFFICHE DE COMMUNICATION

Elle servira de base de communication qui pourra être utilisé chaque fois qu'une présentation sera nécessaire.

RESTRUCTURATION URBAINE DU QUARTIER AFAN MABE, KRIBI



C.FICHES DES PROJETS

Des fiches projets correspondant à chacune des opérations à mener dans le quartier sont établies. C'est le principal outil de recherche de financement qui permettra d'obtenir rapidement des informations relatives à ces projets.

C.1 Logements

Fiche Projet N°1		
Titre du projet : logements et productions parcellaires		
	<i>Rubriques</i>	<i>Description</i>
I. Objectifs		
1	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à la disposition des habitants du quartier des parcelles et produire des logements destinés à la vente
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la proportion d'habitat insalubre dans le quartier Produire des parcelles viables pour les populations et les promoteurs immobiliers ; Générer des revenus susceptibles d'amortir le financement de la restructuration du quartier
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 81 parcelles sont produits pour la réalisation des logements selon le principe de PPP ; 140 ménages ayant perdu leur maison dans l'opération de restructuration sont relogés ; Un projet immobilier de 81 bâtiments R+3 est mis en place dans les parcelles aménagées.
II. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Kribi, Cameroun
5	Catégorie d'investissement	1. HABITAT
6	Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Les populations de la ville de Kribi en général et du quartier Afan-Mabe en particulier.
7	Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité du MINHDU.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.
III. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	Le diagnostic a montré que le quartier Afan Mabe est situé au centre de la ville de Kribi. La plupart des constructions rencontrées dans la zone sont sommaires (bois, parpaing non crépis), avec néanmoins quelques maisons de haut standing le long des voies. L'opération de restructuration envisagée dans ce

		quartier va toucher 405 ménages et 239 maisons. Seulement 131 maisons seront détruites totalement. Dans cette catégorie nous retrouvons 3 maisons de haut standing, 18 maisons de moyen standing, 24 maisons de bas standing et 86 constructions en bois. Selon le barème actuel d'indemnisation fixé par la réglementation, on devrait déboursier en moyenne 5,154 milliards de francs CFA pour indemniser tous les ménages dont les logements sont touchés par l'opération. Près de 70% de cette somme serait consacrée pour le paiement des ménages à déguerpir. Ce projet viendra améliorer la qualité des logements dans le quartier, tout en donnant les possibilités pour le recasement des ménages dont les maisons seront entièrement détruites. Ce projet est sensé également générer les ressources pour le financement partiel des opérations d'aménagement envisagées.
10	Ordre de Priorité	Le logements et la productions parcelaires est l'une des premières priorité des habitants d'Afan Mabe
11	Impact environnemental	Sous projets nécessitant une étude d'Impact Environnemental et Social détaillée (cadre National). Ce projet est à fort impact environnemental et social positif sur la vie des populations et le fonctionnement des équipements prévus dans la zone..
12	Impact Social	Le projet contribuera de manière directe, à offrir au population d'Afan-Mabe et de la ville de Kribi un lieu de détente de promenades ainsi que de développement de petite activité notamment artistiques, restauratrice et autres. . Elle permettra aux populations d'accroitre leur revenu et ainsi aspiré a des meilleurs conditions de vie.

IV. Description du projet

13	Résumé des activités à entreprendre	<p>1- Réalisation d'un lotissement municipal de haut standing dans l'emplacement actuel du stade municipal et la zone adjacente (dépôt de bois). Préalablement à ce lotissement, la zone qui couvre une superficie de 1,7 ha sera incorporée dans le domaine communal, avant d'être rétrocédé aux ménages déguerpis ou aux promoteurs immobiliers avec qui la Commune devrait conclure des partenariats publics privés pour la réalisation des logements. 57 parcelles de 500 m² seront produites dans cette zone avec les espaces verts. Ce lotissement est organisé en 8 îlots, avec des espaces verts et un petit espace de détente pour enfants et adultes (voire plan en annexe). <u>Les îlots (A, B, C, D, G) sont identiques. Ils sont organisés en</u> 8 parcelles de 500 m² (25*20) et une zone commune (espace récréatif et de jeux pour enfants de 600 m²). chacun de ces cinq îlots ont une superficie de 4600 m². Les îlots E et F sont organisés en 6 parcelles de</p>
----	--	--

		<p>500 m² et une zone récréative de 500 m². L'îlot I est organisé en 5 parcelles de 500 m² et une zone récréative de 600 m². La voirie de desserte de ce lotissement (595 m) est en béton bitumineux ou en bicouche, avec caniveaux et tous les autres services (eau potable, électricité, éclairage public).</p> <p>2- Réalisation d'un lotissement municipal moyen standing dans la zone de bas-fonds après son assainissement. Ce lotissement est organisé en deux îlots et 25 parcelles, dont 24 de 500 m² et 1 de 320 m². La voirie et réseaux divers de ce lotissement sont déjà intégrés dans le plan de restructuration du quartier AFan Mabe. Le plan de lotissement de la zone est présenté en annexe 1.</p> <p>3- Réalisation d'un programme immobilier dans les zones de lotissement ci-dessus. Ce programme sera négocié selon le principe de partenariat public privé où le public devrait :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) sécurisé le terrain sur lequel sera effectué les lotissements (incorporation dans le domaine privé communal), (2) réalisation des voiries et réseaux divers dans la zone de lotissement, (3) réalisation du parcellaire, (4) négociation avec les partenaires privés en vue de la réalisation des logements, (5) définition des conditions de sélection des opérateurs privés dans le cadre du PPP envisagé, (6) sélection des partenaires privés pour la réalisation des logements (10 lots à raison d'un lot par îlot). Les partenaires privés retenus à l'issue de l'appel à candidature devront réaliser les logements selon le cahier de charge fixé. <p>4- Chaque lot sera constitué de 5 à 8 bâtiments R+3 pour la zone de stade et 12 bâtiments pour la zone de bas-fonds. . Chaque bâtiment abritera huit (8) logements T4 et six (6) logements T3 pour un total de quatorze (14) logements par bâtiment. Dans chaque lot, on produira entre 70 et 112 logements dans la zone du stade. Dans chaque lot, un quota de logements sociaux sera fixé dans le cahier de charge. Ces logements seront rétrocédés à la collectivité pour le relogement des ménages déguerpis par le projet de restructuration. Ainsi un ensemble de 140 logements seront ainsi réservés pour couvrir les besoins de relogement des ménages déplacés et le reste sera commercialisé par les promoteurs au prix du marché. Le principe d'attribution de logement pour les ménages déguerpis sera défini par le cahier de charge de l'opération. En principe le niveau de finition du logement réservé aux ménages déguerpis sera en corrélation avec le montant de son indemnisation. Le cahier de charge fixera les surfaces utiles en fonction du niveau de standing</p>
--	--	--

		<p>souhaité pour bâtiment final. A titre d'illustration, les plans proposés en accompagnement de cette fiche prévoient ; (1) en RDC on a 1 parking de 10 places et 2 appartements T3, (2) pour les étages (2 appartements T3 et 2 appartements T4, par étage), (3) chaque appartement T3 est constitué de 2 chambres (12,3 et 9,5 m²), 1 douche de 5,2m², 1 cuisine de 6,4 m² et l'espace de circulation de 2,16 m² et un séjour de 21 m², (4) Chaque appartement T4 est constitué de 3 chambres (12,4, 9,6, 9 m²), 1 douche de 5,25 m², 1 cuisine de 5 m² et l'espace de circulation de 4m² et un séjour de 20 m². Les appartements sont desservis par deux cages d'escalier, permettant de faciliter la circulation dans le bâtiment et l'évacuation en cas de sinistre (voire plan de coupe de bâtiments). L'opération immobilière sera réalisée en phase en fonction de ressources mobilisées par les acteurs. Mais la réalisation des VRD est une étape préalable pour le démarrage de l'opération. Il faudrait que l'Etat mobilise les moyens nécessaires pour la réalisation et l'approbation du plan de lotissement, ainsi que le financement du VRD de chaque lotissement. Pour la zone de bas-fond, cela intègre en plus de la voirie et drainage, les remblais à apporter pour assainir cette zone.</p> <p>L'espace commun partagé dans chaque lot sera aménagé en mini jardin public, avec espace de détente (installation de bancs publics) et de jeux pour les enfants (balançoires, toboggan, etc. L'espace parking pour les immeubles est prévu en dessous de chaque bâtiment.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>L'emplacement actuel du stade et le dépôt de bois, qui va abriter la majeure partie de ce programme est un terrain du domaine national libre d'occupation. La Commune devrait avant toute intervention faire une DUP sur cette zone afin de l'incorporer dans le domaine privé communal. Par la suite, on devrait d'accord faire le plan de le lotissement qui sera approuvé par la Communauté Urbaine de Kribi. Le MINH DU devrait accompagner la commune pour la rédaction du cahier de charge et de l'appel à candidature pour le PPP.</p>
19	Conditions de mise en service	<p>On relève pour la bonne mise en œuvre de l'action, plusieurs conditions et hypothèses indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion au projet des autorités municipales et de l'Etat, notamment les services centraux et déconcentrés du MINDCAF; • L'accord et la participation active des populations bénéficiaires • La durabilité de l'action est assurée par la participation de la Communauté Urbaine et surtout des populations bénéficiaires à travers l'Association des Résidents. La municipalité de Kribi II et ARAN auront une mission de veille pour la salubrité et la non-occupation des emprises levées, par les populations

riveraines. Elle devra surveiller l'utilisation de ces espaces aménagés et assurer leur entretien.

Estimation des coûts

Travaux de lotissement et VRD du lotissement

Désignation	Unité	quantité	Prix Unitaire	Prix total
Coûts de procédure DUP et acquisition de titre foncier sur les parcelles de lotissement	forfait	1	10 000 000	10000000
Élaboration plan de lotissement, bornage	forfait	2	10 000 000	20000000
Aménagement de voirie	ml	600	501086	300651818
Aménagement des espaces verts et détente	ENS	1	55 341 000	55341000
Assainissement espace zone marécageuse	m ²	13500	4000	54000000
Total aménagement				439 992 818

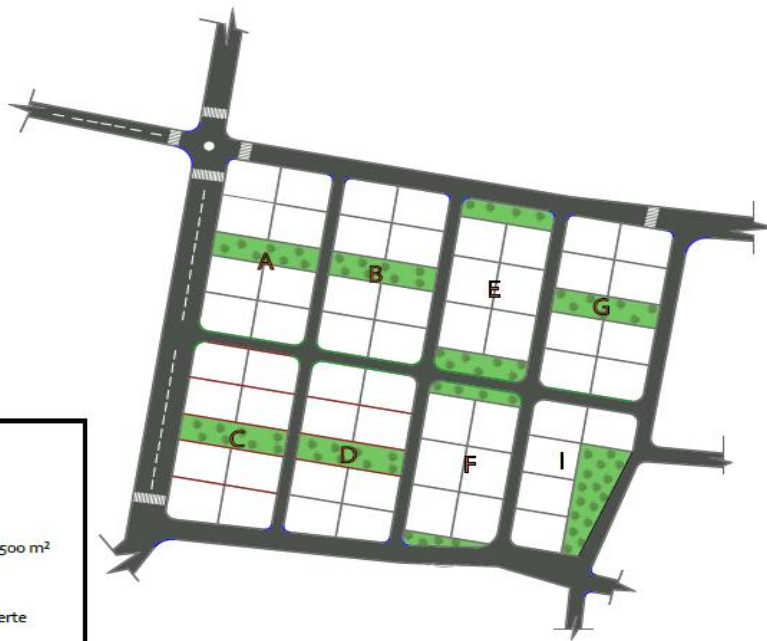
Travaux de construction des logements

Désignation	Unit é	quantité	Prix Unitaire	Prix total
travaux préliminaires et installation de chantier	ENS	1	26800000	26 800 000
Terrassements généraux	ENS	1	10393847	10 393 847
Béton armé pour semelles, poutres et poteaux	ENS	1	131529850	131 529 850
Travaux de maçonnerie	ENS	1	24162550	24 162 550
Etanchéité et isolation	ENS	1	22800000	22 800 000
Crépissage et carrelage de sol	ENS	1	49034804	49 034 804
Plomberie, sanitaire et protection incendie	ENS	1	22800000	22 800 000
Installations électrique et branchement sur le réseau	ENS	1	15200000	15 200 000
Menuiserie bois, aluminium et fer	ENS	1	38000000	38 000 000
Peinture	ENS	1	16368500	16 368 500
coût total (1 bâtiment)				357 089 551

Coût global du projet immobilier

Désignation	Unit é	quantité	Prix Unitaire	Prix total
construction lot 1 (bloc A)	unité	8	357 089 551	2 856 716 408
construction lot 2 (bloc B)	unité	8	357 089 551	2 856 716 408
Construction lot 3 (bloc C)	unité	8	357 089 551	2 856 716 408
construction lot 4 (bloc D)	unité	8	357 089 551	2 856 716 408
construction lot 5 (bloc E)	unité	6	357 089 551	2 142 537 306
Construction lot 6 (bloc F)	unité	6	357 089 551	2 142 537 306
construction lot 7 (bloc G)	unité	8	357 089 551	2 856 716 408
Construction lot 8 (bloc I)	unité	5	357 089 551	1 785 447 755
Construction de lot 9 (zone marécageuse)	unité	12	357 089 551	4 285 074 612
construction de lot 10 (zone marécageuse)	unité	12	357 089 551	4 285 074 612
Total Construction				28 924 253 631
Travaux de lotissements et VRD	ENS	1	439 992 818	439 992 818
Coût total				29 364 246 449





LEGENDE

- Voies
- Lots de 500 m²
- Zones verte
- végétation

AMENAGEMENT DE LA ZONE DU STADE MUNICIPAL

ECHELLE : 1/500

PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE BAS FONDS



Legende

- Voies
- Ligne BT
- Rivière Bundi
- Lots de 320 m²
- Lots de 500 m²
- Zones verte
- végétation

ECHELLE : 1/500

C.2 Equipements

Fiche de projet N°2: infrastructure socio- économique (centre multifonctionnel, espace de restauration et aire de jeu) du quartier Afan-Mabe		
	Rubriques	Description
V. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer le bien-être des populations du quartier par la mise ne place d'un espace de rencontre des populations et de formations des jeunes.
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'attractivité du quartier Afan-Mabe ; • Améliorer la cohésion sociale du quartier Afan-Mabe ; • Doter les jeunes du quartier d'une structure sportive pour l'organisation des rencontres sportives ; • Améliorer les recettes de la Commune d'Arrondissement de Kribi II
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations du quartier Afan-Mabe ;et notamment les jeunes qui disposent d'un cadre pour l'organisation de leurs rencontres sportives ; • La cohésion sociale est renforcée dans le quartier Afan-Mabe ; • L'image du quartier est améliorée et les populations disposent d'un cadre de détente et de loisir ; • Les acteurs économiques, notamment les femmes dispose d'un espace pour l'exercice de leurs activités.
VI. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	<p>Localisation : Quartier Afan-Mabe ;</p> <p>Le site pré identifié pour l'implantation de l'espace restauration, le centre multifonctionnel et l'espace de jeux se situe près de la bande verte aménagé le long de la rivière Bundi dans le quartier Afan Mabe.</p>
5	Catégorie d'investissement	2. Equipement socio – économique et de loisir
6	Bénéficiaires	Toute la population de la commune de Kribi 2, et spécifiquement les habitants du quartier Afan-Mabe (environ 27000 habitants horizon 2035).
7	Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Commune d'arrondissement de Kribi 2; ✓ La gestion du Centre Multifonctionnel sera confiée par la Commune d'Arrondissement de Kribi 2 à l'ARAN sur la base d'une convention spécifique d'exploitation, l'aire de jeu sera géré par les jeunes de l'ARAN ; ✓ Par contre la gestion de l'espace de restauration sera directement assuré par la CAK2 qui devrait établir les contrats de location avec les propriétaires des espaces de restauration. La maintenance de cet espace sera assurée

		directement par la Commune par le billet d'un régisseur.
8	Date de la sélection du projet	Ce projet a été retenu pendant les ateliers d'identification des besoins avec les populations le en Aout 2016 et validé en commission en 22 octobre 2017.
VI. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>Bien que présentant des potentialités importantes en matière d'aménagement d'espace de détente et de loisir, la ville de Kribi n'est pas dotée d'un tel équipement. Les espaces de promenades sont presque inexistantes.</p> <p>Le quartier Afan-Mabe quant à lui n'échappe pas à la situation qui est décriée dans la Commune d'arrondissement de Kribi II avec une inexistence des espaces de détente aménagés. De plus dans le quartier Afan-Mabe, une grande majorité des populations en bas âge (près de 50% de la population est âgée de moins de 16 ans) ne disposent pas d'aire de jeu. Le stade municipal existant est repris par la Commune d'Arrondissement de Kribi 2, pour abriter le projet de logements sociaux en cours de préparation. Par ailleurs le diagnostic a révélé dans le quartier, et même dans l'ensemble de la Commune d'Arrondissement de Kribi 2, la nécessité d'avoir un espace pouvant servir de lieu de formation aux petits métiers, de la tenue des réunions publiques, ainsi que de diverses manifestations organisées par les habitants. Le Centre Multifonctionnel répond à cette préoccupation. En effet, au niveau du quartier, en dehors de la cours du Chef qui abrite les réunions publiques, la plupart de rencontres se tiennent dans les salles de classe de l'école publique. La ville de Kribi en général est touristique. Mais on observe une insuffisance des espaces de restauration grand public pourra offrir de repas au touriste et à l'ensemble des citoyens en journée. Le seul espace de cette nature est le débarcadère de Kribi, où on ne trouve que le poisson braisé. Les prix pratiqués ici ne sont pas toujours accessibles au citoyen moyen et ces installations manque d'espace aménagés attrayants pouvant recevoir les touristes. L'espace commercial grand public envisagé dans ce projet permettra de répondre à ces besoins, tout en diversifiant les offres de services de restauration : (1) les plats cuisinés grand public ouvert aux femmes qui cuisinent à domicile pour desservir un clientèle modeste entre 12 et 15 heures, (2) les espaces de braise de poissons et viandes ouvert en continu entre 12 h et 23 heures pour accueillir les clients à toute période de la journée, (3) les espaces de restauration à la carte destinée aux clients VIP (touristes). Au-delà de la restauration cet espace devrait prévoir des boutiques pour l'exposition des produits de l'artisanat local. L'ensemble de ces propositions d'aménagements participent à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Kribi en général et du quartier Afan-Mabe en particulier.</p>

10	Ordre de Priorité	Les services sportifs et de loisirs ont été choisis comme une priorité des populations lors de la séance de priorisation des besoins.
11	Impact environnemental	Sous projets nécessitant une Notice d'Impact Environnemental et Social (cadre National). Il s'agit essentiellement des sous-projets d'accompagnement constitués des projets d'aménagement des infrastructures communautaires. La matrice d'impact environnemental se trouve en annexe de cette fiche.
12	Impact Social	Le projet offre à la population un service manquant actuellement et qui est lié aux besoins de divertissement et de brassage sociaux des habitants. L'espace de détente et de loisir permettra par les multiples possibilités qu'elle offre aux ménages de se restaurer, de se divertir et de même elle permettra aux enfants de se distraire dans un cadre sécurisé sous le contrôle parental. Les jeunes du quartier pourront s'y rendre pour s'y détendre dans les espaces verts et paisibles qui y seront aménagés. Le projet favorise la mixité sociale et l'attractivité du quartier Afan-Mabe et les environs, en synergie avec les équipements qui s'y trouvent. Ce projet permettra de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer l'épanouissement des jeunes et des ménages se situant dans Afan-Mabe en particulier et la ville de Kribi en général. L'espace de restauration permettra d'améliorer les revenus des populations, notamment les femmes qui devront y exercer.
III. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	La réalisation de ce projet nécessitera au préalable que des mesures soient prises par la Commune d'arrondissement de Kribi II pour la sécurisation du site pré identifié pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. Le site devant recevoir ces équipements est situé dans la partie de la bande marécageuse devant être assaini dans le cadre de la restructuration du quartier Afan Mabe. Cet assainissement sera préalable à la réalisation de ces équipements. Consistance des travaux Dans l'aménagement de l'espace de détente et de loisir, il est prévu la construction des espaces suivante : <u>Centre multifonctionnel :</u> Il a pour vocation d'être un lieu d'échange de rencontre des habitants du quartier Afan-Mabe et de Kribi en générale Il est répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Une salle de polyvalente de 214 m² ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Deux salles de 60 m² qu'on peut utiliser pour les formations; • Un bureau de 13 m² ; • Une batterie de toilettes femmes et hommes de 36 m² ; • Des allées pavées de 1,5 m de large; • Un espace vert qui couvre une surface de 45 m², • Un Parking de 10 places <p><u>Aire de restauration :</u></p> <p>Cette zone est le lieu par excellence où les populations du quartier et les randonneurs pourront venir s'abreuver, se restaurer et se procurer des objets de souvenir. Les espaces sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un grand hangar de 200 m² (20x10) qui joue le rôle de lieu de consommation ; • 19 stands de 6 m² chacun abritant les lieux de restauration grand public ; • 4 stands de 12 m² (4x3) pour les restaurations à la carte ; • 3 stands de 6 m² pour les expositions d'objets d'arts ; • Une batterie de toilettes sur 12 m² pour hommes et femmes • Un espace vert d'environ 46 m². <p><u>Aire de Jeux :</u></p> <p>Elle occupe une surface 3850 m² comme indiqué sur le plan de restructuration (O3) elle est constituée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un mini terrain de foot de 60x40 d'où environ 2400 m² • D'une aire gazonnée de 1450 m²
14	Etat de préparation du projet	La parcelle sur laquelle sera réalisé le projet est déjà identifiée. Il reste néanmoins à faire que la commune d'arrondissement de Kribi II engage des démarches pour le reversement dans le domaine public communal.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	La contrainte majeure de ce projet est celle de la procédure de rétrocession du terrain dans le domaine public communal. L'autre contrainte est liée à l'organisation de la population afin d'une exploitation sans restriction de l'aire de jeu et de l'espace vert de l'espace de détente et de loisir au profit de toutes les couches de la population
16	Situation foncière	Le terrain de jeux est situé dans le terrain du domaine national plus précisément dans la bande marécageuse (confère carte). La procédure de sécurisation de ce site sera amorcée avant la réalisation des infrastructures. Il en est de même du site devant l'espace vert et de détente.
17	Population à déplacer	RAS

18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	Une condition est nécessaire pour la réalisation de ce projet : L'aire de jeu et l'espace de détente et de loisir restent une propriété de la Commune d'arrondissement de Kribi 2, mais la gestion sera confiée à un fermier ou au comité de quartier ARAM dans les conditions que la convention devrait préciser.

IX. Estimation des coûts

20	Coûts	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>Coûts estimés HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement de l'Aire de restauration :</td> <td>27 960 000</td> </tr> <tr> <td>Aménagement du centre multifonctionnel</td> <td>205 412 716</td> </tr> <tr> <td>Aménagement de l'aire de jeux</td> <td>12 000 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>245 372 716</td> </tr> </tbody> </table>	Activités	Coûts estimés HT	Aménagement de l'Aire de restauration :	27 960 000	Aménagement du centre multifonctionnel	205 412 716	Aménagement de l'aire de jeux	12 000 000	Total	245 372 716
		Activités	Coûts estimés HT									
		Aménagement de l'Aire de restauration :	27 960 000									
		Aménagement du centre multifonctionnel	205 412 716									
		Aménagement de l'aire de jeux	12 000 000									
Total	245 372 716											

Annexe 1 : plans de situation des équipements proposées

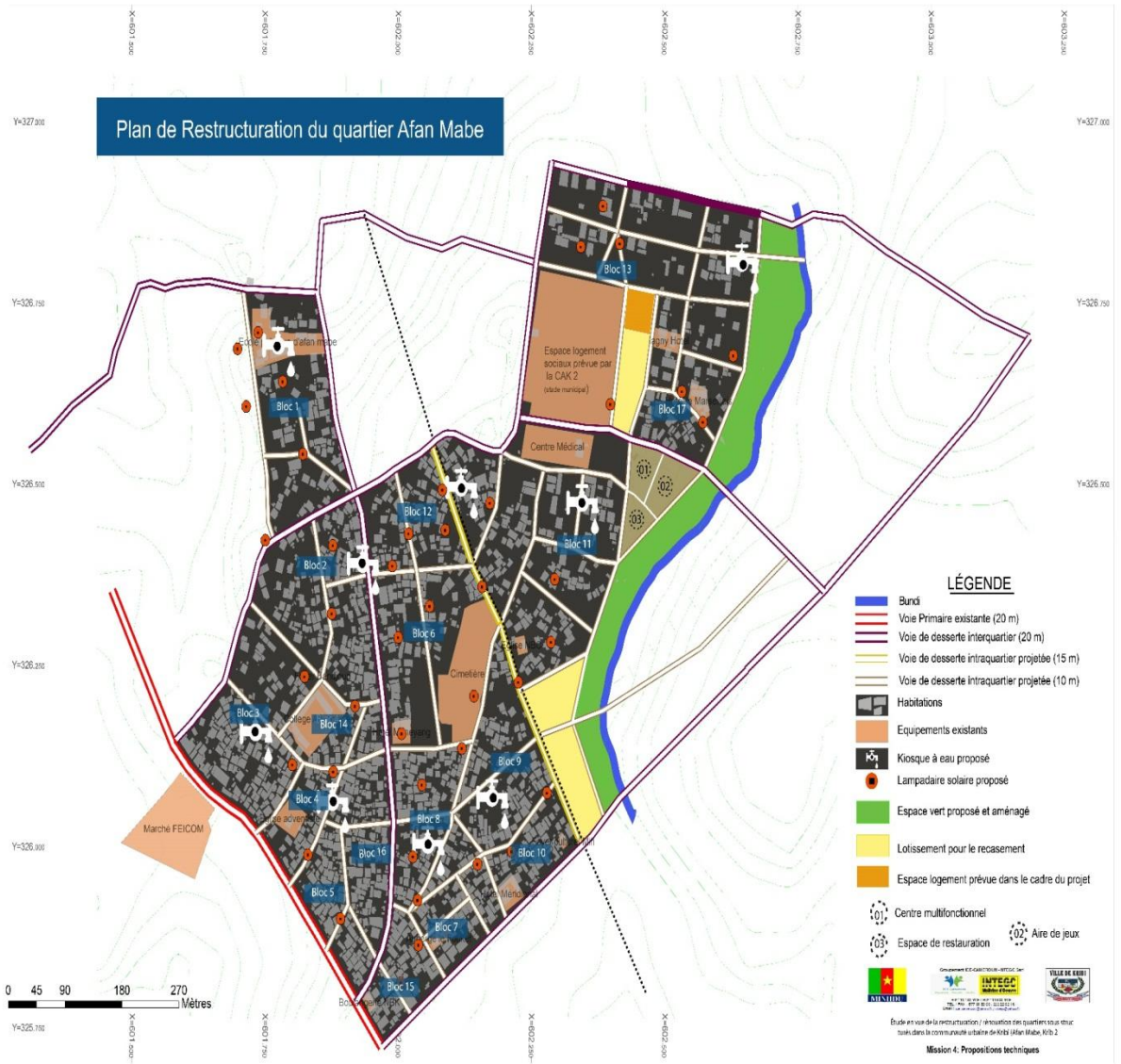


Image 1 : perspective de l'aménagement de l'aire du terrain multisport su centre multifonctionnel





*Image 2: perspective de
l'aménagement de l'aire de
restauration*

C.3 Projet approvisionnement en eau potable pour le quartier Afan-Mabe

Fiche Projet N°3																																											
Titre du projet : Projet approvisionnement en eau potable pour le quartier Afan-Mabe																																											
	Rubriques	Description																																									
X. Objectifs																																											
1	Objectif général	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable des populations de la commune d'arrondissement de Kribi II en général et du quartier Afan-Mabe en particulier.																																									
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le taux de desserte en eau potable dans le quartier Afan-Mabe ; • Réduire la corvée de l'eau effectuée par les enfants et les femmes dans le quartier Afan-Mabe ; • Améliorer la santé des populations du quartier Afan-Mabe . 																																									
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 25% des ménages de la zone d'intervention ont réalisé les branchements privés un an après l'extension du réseau ; • 40% des ménages du quartier Afan-Mabe , soit 1620 personnes ont accès à l'eau potable à travers les bornes fontaines. 																																									
XI. Nature et éligibilité du projet																																											
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : Quartiers Afan-Mabe (voire carte d'extension de réseau en annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées des kiosques à eau à construire <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bisques à eau</th> <th>Longitude</th> <th>Latitude</th> <th>BLOCS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>601825</td> <td>326040</td> <td>bloc 5</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>602311</td> <td>326078</td> <td>bloc 10</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>602285</td> <td>326436</td> <td>bloc 11</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>602599</td> <td>326768</td> <td>bloc 13</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>601720</td> <td>326649</td> <td>bloc 1</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>602069</td> <td>326459</td> <td>bloc 12</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>602125</td> <td>326033</td> <td>bloc 7</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>602027</td> <td>325987</td> <td>bloc 7</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>601703</td> <td>326136</td> <td>bloc 2</td> </tr> </tbody> </table>		Bisques à eau	Longitude	Latitude	BLOCS	1	601825	326040	bloc 5	2	602311	326078	bloc 10	3	602285	326436	bloc 11	4	602599	326768	bloc 13	5	601720	326649	bloc 1	6	602069	326459	bloc 12	7	602125	326033	bloc 7	8	602027	325987	bloc 7	9	601703	326136	bloc 2
Bisques à eau	Longitude	Latitude	BLOCS																																								
1	601825	326040	bloc 5																																								
2	602311	326078	bloc 10																																								
3	602285	326436	bloc 11																																								
4	602599	326768	bloc 13																																								
5	601720	326649	bloc 1																																								
6	602069	326459	bloc 12																																								
7	602125	326033	bloc 7																																								
8	602027	325987	bloc 7																																								
9	601703	326136	bloc 2																																								
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : extensions du réseau d'eau potables tout au long des 9 km de voiries et aussi constructions de 9 Kiosques à eau																																									
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Afan-Mabe (27 000 âmes à l'horizon 2025) ont accès direct à l'eau potable à travers les branchements directs, les kiosques à eau.																																									
7	Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de 																																									

	particulières d'éligibilité	<p>la commune d'Arrondissement de Kribi 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise d'œuvre est assurée par la Délégation départementale de la CDE de Kribi ; • La gestion des kiosques à eau devrait être déléguée par la Commune d'arrondissement à l'Association des Résidents d'Afan Mabe (ARAM) qu'il faudrait former à la gestion de ces équipements avant la construction des kiosque à eau; • Les populations du quartier Afan-Mabe seront être sensibilisées pour le branchement sur le réseau, et avoir des prix préférentiels pour les ménages à abonner dans ce quartier.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.
II. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>L'approvisionnement en eau potable, troisième priorité de développement du gouvernement Camerounais est exprimée avec force dans le document de stratégie de croissance et l'emploi (DSCE). En milieu urbain, les infrastructures d'accès à l'eau potable sont concédées par l'Etat à la CAMWATER. La gestion et l'exploitation de ce réseau est confié par affermage à la CDE.</p> <p>Les problèmes rencontrée lors des enquêtes sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40% de la population à accès à l'eau potable ; • Présence de puits non aménagés et cohabitant avec des latrines; <p>Maladies liées à la consommation d'eau non potable.</p>
10	Ordre de Priorité	L'adduction en eau potable a été choisie comme deuxième priorité des populations lors de la séance de priorisation des besoins.
11	Impact environnemental	<p>Sous projets nécessitant une Notice d'Impact Environnemental et Social (cadre National). La matrice d'impact environnemental et social de ce sous projet est présenté en annexe.</p> <p>Ce projet est à fort impact environnemental et social positif sur la vie des populations et le fonctionnement des équipements éducatifs prévus dans la zone.</p>
12	Impact Social	<p>Le projet contribuera de manière directe, à réduire le nombre de personnes qui n'ont pas accès d'une façon durable à un approvisionnement en eau potable. Il s'agit là de 27000 à horizon 2035 bénéficiaires directs.</p> <p>L'extension de réseau d'eau potable, l'installation kiosques à eau permettrons d'améliorer la qualité de l'eau de consommation dans les ménages. Ce qui permettre par ailleurs, de réduire la prévalence des maladies liées à l'eau.</p>

		<p>Les travaux de pose de fouilles et pose des canalisations font faire l'objet d'une approche HIMO et donc bénéficier à plus de 80 jeunes de la zone d'intervention.</p> <p>En améliorant l'accès à l'eau potable le projet induit l'amélioration de l'hygiène, de la santé et une économie pour les frais de santé. Ce projet permet également de réduire le temps de la corvée de l'eau pour les femmes et enfants.</p> <p>Le projet permettra ainsi de de lutter contre les maladies dues à l'eau ; d'améliorer l'accès à l'eau potable ; de procurer des emplois aux populations du quartier pendant les travaux.</p>
--	--	--

III. Description du projet

13	<p>Résumé des activités à entreprendre</p>	<p>La réalisation du projet sera menée de la manière suivante :</p> <p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au choix définitif des sites devant recevoir les kiosques à eau dans la zone d'intervention en concertation avec les populations bénéficiaires. En moyenne trois réunions de travail (assemblée de quartier) seront nécessaires pour avoir le compromis avec l'ensemble des habitants. Une pré-identification des sites potentiels pouvant recevoir les kiosques à eau a été faite pendant la préparation de ce projet. Ces rencontres permettront également d'arrêter le mode de gestion des bornes fontaines à réaliser. En effet, compte tenu des difficultés de gestion des bornes fontaines dans les villes, on devra pour chaque BF, mettre en place un comité de gestion et désigner un fontainier ayant une activité permanente autour du site ; ○ À la finalisation du tracé en plan des extensions en canalisations d'eau ; ○ Aux séances de travail avec le fermier/CDE pour la mise en place du réseau et une sensibilisation à travers l'agence locale de la CDE pour les branchements privés durant la première année suivant l'extension ; ○ À la mobilisation des bénéficiaires pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre (fouilles, transport des tuyaux, transport des matériaux, etc.) ; ○ A la préparation du dossier d'appel d'offre pour le recrutement des prestataires chargés des travaux. • Choix des prestataires pour la mise en place des canalisations et des kiosques à eau • Suivi des travaux et réception des extensions et des kiosques à eau et mise en place d'un mécanisme de gestion des kiosques a eau. <p><u>Consistance des travaux :</u></p>
----	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Extension de conduite de diamètre 90 mm sur une linéaire de 5 km; • Extension de conduite de diamètre 63 mm sur un linéaire de 4 km ; • Construction de 9 Kiosque à eau ; • Réalisation de campagne de branchements sociaux. <p>Pendant la réalisation des travaux, la Commune d'Arrondissement devrait recevoir un accompagnement social de la Cellule de projet. La gestion des kiosques à eau sera confiée aux privés sous le contrôle de l'ARAM suivant le mécanisme de gestion prévu dans le contrat entre la CDE et la CAMWATER. L'activité de vente d'eau aux kiosques n'étant pas rentable, le gestionnaire à retenir devra justifier d'une autre activité génératrice de revenu à proximité.</p>
14	Etat de préparation du projet	Les sites de localisation des kiosques à eau ont été pré identifiés et présentés en annexe sur la carte. Le tracé des canalisations d'extension est fait (voir carte).
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>La mise en œuvre de ce projet nécessitera de travailler étroitement avec la CAMWATER et la représentation départementale de la CDE de l'Océan. Nous proposons alors que la maîtrise d'œuvre de ce projet soit assurée par la CAMWATER à travers la Délégation départementale de la CDE. Ceci permettra de mieux intégrer nouveau réseau dans celui de la ville. La Campagne de branchement sur le nouveau réseau pourra être lancée par la CDE pendant la période des travaux pour anticiper sur le nombre de ménages bénéficiaires. La Commune d'Arrondissement de Kribi II devra négocier avec la CDE, en compensation de l'investissement apporté pour cette extension, des prix préférentiels pour faciliter le branchement des ménages vulnérables au réseau.</p> <p>Il est prévu que la gestion des kiosque à eau soit déléguée aux comités de quartiers (ARAM dans le cas précis) qui se chargeront en concert avec les ménages consommateurs de mettre en place un comité de gestion et un fontainier en charge de la vente de l'eau. Compte tenu du fait que la vente d'eau n'est pas suffisante pour supporter le salaire d'un fontainier, ce dernier devrait être retenu parmi les personnes qui exercent déjà une activité commerciale autour du site. Le risque ici est la mauvaise gestion du fontainier qui ne pourra plus payer les factures de la consommation d'eau aux bornes fontaines. Pour réduire ce risque, la gestion du kiosque à eau sera confiée à un comité qui se chargera de l'encadrement technique et administratif du fontainier. Par ailleurs, le comité sera suivi à son tour par la Commune d'Arrondissement. Les membres du bureau du comité de gestion seront renouvelés par l'assemblée générale des usagers de chaque borne fontaine.</p> <p>Les membres des comités de gestion des kiosques à eau issus des comités de quartiers seront formés afin de cerner l'ampleur et</p>

		l'approche à développer pour une utilisation optimale des kiosques à eau à construire. Les principales contraintes du projet, renvoient aujourd'hui à la coordination d'une stratégie multi-acteurs, ainsi qu'aux besoins de financement des branchements par les ménages sur les extensions à mettre en place.
16	Situation foncière	Aucune contrainte foncière • Les sites des kiosques seront sur le domaine public le long des voies à aménager et sur les parcelles cédées par les riverains pour. Les extensions quant à elles se feront sur les emprises des voies sollicitées
17	Population à déplacer	Zéro (0) personnes à déplacer
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et contrôle social en mobilisant les structures communautaires des quartiers et les personnes « influentes », socialement reconnues, pour agir sur les pratiques des ménages liés à la perception de la non gratuité de l'eau au niveau des kiosques à eau ; Le comité de quartier doit déposer une caution auprès de la Commune pour être autorisé à gérer des kiosques à eau. La caution sera calculée pour couvrir au moins deux mois de consommation d'eau. Intégration des nouvelles canalisations dans le réseau global de distribution de l'eau dans la ville par la CDE; Formation des différents acteurs et mise en place de procédures et d'outils de gestion et de suivi des kiosques à eau et des forages.

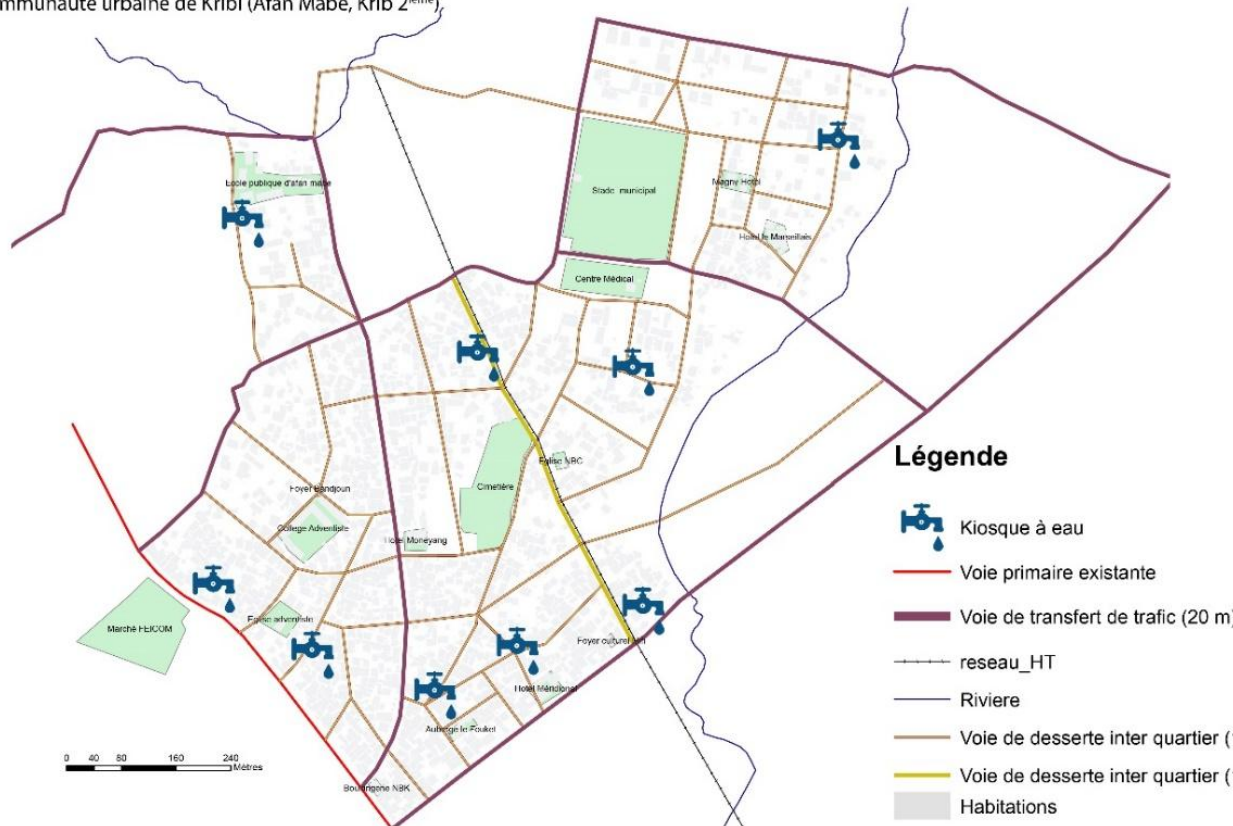
Estimation des coûts

Activités	Coûts unitaires estimés HT	Nombre	Coûts totaux estimés HT
Construction des kiosques à eau	2 550 000	9	22 950 000
Frais de branchement des kiosques à eau	400 000	9	3 600 000
Réalisation des extensions de réseaux et des branchements individuels (par le concessionnaire)	12 333	9000	111 000 000
Total			137 550 000



Disposition des kiosques à eaux

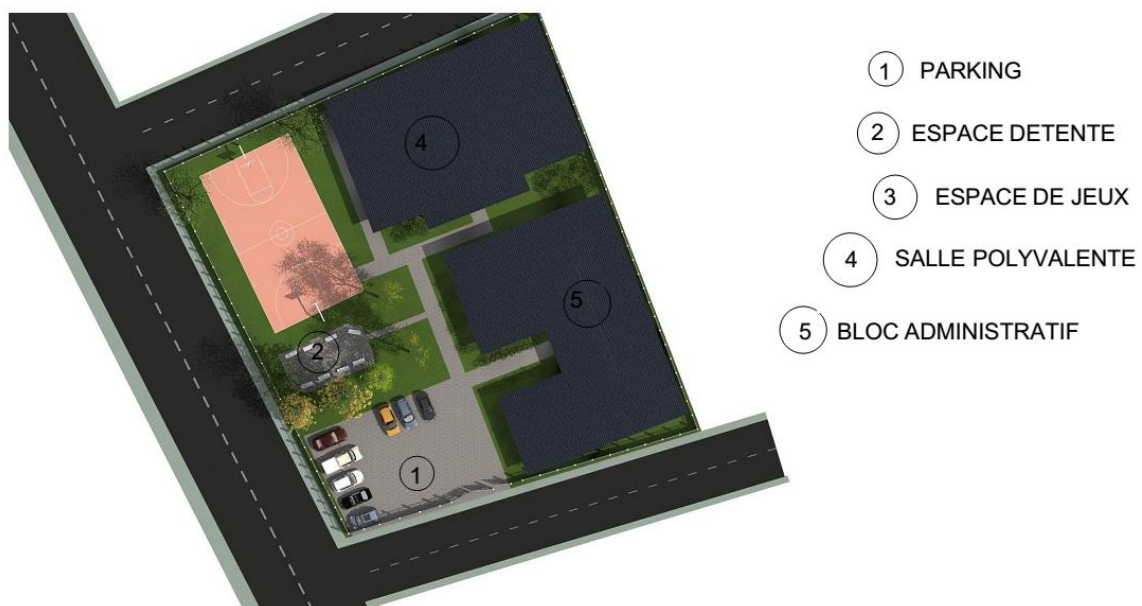
Etude en vue de la restructuration / rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Krib 2^{ième})



Fiche 3 : Centre multifonctionnel

Objectif général	Mettre à la disposition du quartier un espace de rencontre de la population et de formation des jeunes
Objectif spécifique	Mettre à la disposition de l'ARAM des bureaux convenables Mettre à la disposition du quartier un espace d'expression culturelle pour tous Garantir la formation professionnelle des jeunes
Résultats attendus	Présence d'un lieu de manifestations et de regroupement de la population, Les jeunes du quartier disposent d'un lieu de formation, La Bibliothèque favorise l'éducation des jeunes, des bureaux seront disponibles pour l'ARAM.

Groupes cibles	FEICOM Les autorités municipales de la commune de Kribi II, La Communauté Urbaine de Kribi, L'Association des Résidents d'Afan-Mabe (ARAM).
Bénéficiaires	Les populations de la ville de Kribi en général et du quartier Afan-Mabe en particulier.
Localisation	Voir localisation sur la Bande verte
Evaluation financière	242 408 566 FCFA
Résumé	<p>La construction d'un centre technique de formation des métiers tels que la menuiserie, la soudure, l'électricité industrielle, l'informatique, la couture, la mécanique industrielle, l'hôtellerie, etc. permettra de renforcer la formation des jeunes et de garantir l'obtention d'un emploi.</p> <p>Ce centre sera multifonctionnel avec la possibilité d'accueillir de nombreuses activités. Il permettra d'offrir un espace d'expression aux différents organismes de la ville tout en renforçant le tissu social du quartier. Elle comportera également un foyer culturel incluant une bibliothèque.</p> <p>Ce complexe permettra d'accueillir également les bureaux de l'ARAM.</p>





C.4 Voirie

Fiche Projet N°1		
Titre du projet : Projet aménagement des réseau viaires du quartier Afan-Mabe		
	<i>Rubriques</i>	<i>Description</i>
IV. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer l'accessibilité du quartier Afan-Mabe et la circulation urbaine.
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un meilleur cadre de vie aux populations d'Afan-Mabe • Favoriser l'intégration urbaine du quartier • Améliorer durablement les conditions de circulation et l'accessibilité dans le quartier Afan Mabe
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité générale du quartier Afan-Mabe est améliorée grâce à l'ouverture des voies de desserte ; • les tas sauvage des ordures ménagères et le rejet anarchique des déchets dans le cours d'eau est éradiqué ;

		<ul style="list-style-type: none"> tous les ménages du quartier Afan Mabe accède à une voirie carrossable à moins de 5 minutes de marche à pied.
IV. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	<p>Zone d'intervention : Quartiers Afan-Mabe</p> <ul style="list-style-type: none"> Les voies retenues sont localisées sur la carte en annexe (A1 à A 35) pour un linéaire total de 9 km.
5	Catégorie d'investissement	2. Infrastructures : Voirie et drainage
6	Bénéficiaires	Cet investissement va bénéficier à l'ensemble de la ville de Kribi en général et du quartier Afan-Mabe (17000 habitants en 2018, extensible à 27000 habitants à la fin du projet).
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité MINH DU pour la voirie principale, avec délégation des voiries secondaires à la Communauté Urbaine de Kribi
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.
VI. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>Dans la zone d'étude, aucune hiérarchie des voies apparente ne peut être observée. Toutefois, le schéma de structure paraît lisible, avec quelques liaisons organiques avec le reste des quartiers à travers les nœuds et les axes primaires qui l'entourent.</p> <p>Dans le quartier Afan Mabe, sur les 7 km de voirie sont rencontrés deux types de revêtements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bitume ; La latérite compactée; <p>Nous ne prendrons en compte que les voies primaires et secondaires dans notre description étant donné que l'emprise des voies tertiaires sur le site ne permet que la desserte de proximité avec une emprise faible et sont toutes non aménagées.</p>

		<p>Pour ce qui est des voies bitumés, elles ont une longueur totale de 1,9 km dont l'ensemble fait partie du réseau des voies primaires. Elles représentent donc 83% des voies primaires et 27,1% du réseau global des voiries du quartier Afan Mabe.</p> <p>S'agissant des voies en latérite compactée, elles ont une longueur totale de 1,8 km répartie essentiellement sur le réseau des voies secondaire. Parallèlement aux voies revêtues, il existe des voies non revêtus sur un linéaire de 3,3 km. Les voies principales non revêtues ont une longueur totale de 0,4 km tandis que les voies secondaires non revêtues ont une longueur totale de 2,9 km. Ces voies non revêtues représentent donc 47,1% du réseau global. Les voies non revêtus représentent 17,4% du réseau des voies primaires soit 5,7% des voies du réseau global. Pour ce qui est du réseau secondaire, les voies non revêtus représentent 61,7% du linéaire total équivalent à 41,4% du réseau global de voirie du quartier.</p> <p>A travers ce projet, il s'agit avant tout de structurer un réseau de desserte des quartiers pour améliorer les conditions de mobilité des habitants et favoriser l'insertion de ce quartier dans la ville de Kribi. La facilité de se déplacer est un facteur de croissance économique (augmentation des échanges) et d'amélioration des conditions sociales (atteinte des centres de services plus aisée, meilleures pénétrations des services urbains) et environnementales (amélioration des conditions de circulation en période de pluie) qui justifie un investissement pour relever le niveau de service de ce réseau viaire.</p> <p>Il est proposé que ces voies soient construites en bicouche avec des caniveaux pour la desserte interne des quartiers.</p>
10	Ordre de Priorité	<p>Afin de pouvoir échelonner les réalisations, il a été identifié sept (7) voies prioritaires qui vont être bitumées tandis que les autres seront pavées. Ces voies ont été identifiées suivant un certain nombre de critères définis ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de quartiers desservis • Nombre de blocs desservis

		<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux équipements • Sécurité quant aux zones à risques (haute tension, marécage, ...) • Raccord avec une voie principale ou de transfert de trafic • Possibilité de générer des revenus immédiats à travers des activités <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères d'identification des voies prioritaires</th> <th>A6</th> <th>A7 et A8</th> <th>A9</th> <th>A15</th> <th>A16</th> <th>A26</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de quartiers desservis</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de blocs desservis</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accessibilité aux équipements</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécurité quant aux zones à risques (haute tension, marécage, ...)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Raccord avec une voie principale ou de transfert de trafic</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Possibilité de générer des revenus</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Critères d'identification des voies prioritaires	A6	A7 et A8	A9	A15	A16	A26	Nombre de quartiers desservis							Nombre de blocs desservis							Accessibilité aux équipements							Sécurité quant aux zones à risques (haute tension, marécage, ...)							Raccord avec une voie principale ou de transfert de trafic							Possibilité de générer des revenus						
Critères d'identification des voies prioritaires	A6	A7 et A8	A9	A15	A16	A26																																													
Nombre de quartiers desservis																																																			
Nombre de blocs desservis																																																			
Accessibilité aux équipements																																																			
Sécurité quant aux zones à risques (haute tension, marécage, ...)																																																			
Raccord avec une voie principale ou de transfert de trafic																																																			
Possibilité de générer des revenus																																																			
11	Impact environnemental	<p>Tous projets nécessitant une Etude d'Impact Environnemental et Social détaillé.</p> <p>Il s'agit ici des sous-projets structurants qui portent notamment sur la construction et la réhabilitation des voiries, la construction des drains et d'autres sous-projets rentrant dans cette catégorie.</p> <p>Il est toutefois important de relever l'impact environnemental négatif que peut avoir ce projet si l'on considère l'augmentation du trafic que ces nouvelles routes suscitent avec en corollaire l'augmentation des nuisances olfactives, sonores et des accidents routiers. De plus il y a des arbres qui se trouvent dans l'emprise de la voie et que sont appelés à être abattus. Les emplacements de ces derniers sont présentés en annexe :</p>																																																	
12	Impact Social	<p>Au niveau social ce projet permet de répondre au double objectif d'améliorer la liaison entre le quartier, ses quartiers voisins et le reste de la ville. Par ailleurs, ce projet permet de favoriser le désenclavement des blocs et d'assurer la proximité des services urbains et des services de base.</p> <p>Au rang des impacts directs sur les populations, de nombreuses</p>																																																	

		<p>maisons seront touchées par les travaux de construction tant bien en matériaux définitifs qu'en matériaux provisoires. Le tableau en annexe résume l'ensemble des constructions qui seront fort probablement impactées lors de la construction des voies. Au total, on dénombre 405 constructions qui seront démolies partiellement ou entièrement dont 357 constructions touchées par la voirie projetée. Les mesures de compensation doivent être identifiées pendant les études d'impacts environnemental et social sommaire afin d'indemniser de manière juste les ménages dont les maisons seront touchées par le projet. Pour ce qui est des constructions en matériaux définitifs, ces derniers ne seront que très faiblement démolis car ce sont en général qu'un mur qu'il faudra reculer sur une longueur maximale de 3 m. pour certaines constructions, les parties touchées ont été construites au-delà de leur limite. Pour les constructions en matériaux provisoires ainsi que les autres types de construction, ils seront indemnisés suivant la loi en vigueur au Cameroun. Le projet va procurer des emplois aux populations du quartier pendant la réalisation des travaux. La réalisation de ces voies va également faciliter le développement des activités de proximité dans le quartier, mais avec une augmentation du coût de loyer.</p>
--	--	---

II. Description du projet

13	<p>Résumé des activités à entreprendre</p>	<p>Cette fiche projet regroupe toutes les voiries de proximité à aménager dans le quartier Afan-Mabe, les caniveaux adjacents sur tous les tronçons, sur certains caniveaux couverts.</p> <p>Après les opérations d'ouverture des voies, nous aurons environ 9 km de voie construite ce qui nous donne un ratio de 15% de la surface du quartier (64 ha) restructuré. Ces voies sont classées en plusieurs catégories : voies de transfert de trafic, aux voies tertiaires en passant par les voies intra quartier. Les plus prioritaires ont été définies (carte voirie suivante) suivant plusieurs critères. Une fois ces actions terminées le quartier sera bien desservi et les populations pourront aisément aller d'un côté à un autre du quartier tout en évitant les grands détours.</p> <p>Travaux préparatoires : le dégagement des emprises, la démolition de bordures et caniveaux existants ; la réalisation des</p>
----	---	--

		travaux de terrassements généraux, installation de chantier. Pendant les travaux préparatoires, 191 logements seront touchés par l'ouverture des voies, dont 131 totalement. Ce sont les ménages propriétaires de ces logements qui seront à recaser dans le cadre de ce projet de restructuration. Le détail des travaux projetés est présenté en annexe de cette fiche.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	Les contraintes proviendront de la matrice d'actions qui résultera de l'étude d'impact environnemental et social sommaire à réaliser. Les contraintes seront liées à la libéralisation des emprises, notamment le dégagement des maisons qui seront partiellement ou totalement touchées par les travaux de voirie.
15.1	Situation foncière	La communauté urbaine de Kribi et la Commune d'Arrondissement de Kribi II devra prendre les mesures pour la libération des espaces se trouvant sur l'emprise de la voie. En effet comme mentionnés dans l'impact social de ce projet, on constate que 367 constructions seront touchées partiellement entièrement détruite. La plupart des terrains privés touchés par le projet sont du domaine national ou du titre de monsieur Nama. Les indemnisations pourront être faites sur la base de l'arrêté du MINUH de 1987 ou la mercuriale actuelle du Ministère des finances en matière de transactions foncières. Quel que soit le barème retenu, il faudrait épurer les droits des populations riveraines touchées par les travaux avant le démarrage du chantier.
15.2	Population à déplacer	Pour l'instant le nombre de personne a déplacé sont d'environ 800 habitants.
15.3	Réseaux à déplacer	RAS
16	Conditions de mise en service	Pendant la phase préparatoire de ce projet, le Préfet de l'Océan devrait mettre en place la commission de constat et évaluation des biens qui seront touchés par le projet. La mise en service des voies d'accès et des caniveaux construits n'est soumise à aucune contrainte. L'épuration de droits des ménages touchés par les travaux est une condition nécessaire au démarrage.

III. Estimation des coûts (libérer les emprises et paver environ 9km de voies intra-quartier)

	Les détaille de calcul sont mentionnée dans le tableau suivant	7 754 316 509 FCFA
--	---	---------------------------

CONISTANCE DES TRAVAUX					
N° Prix	Désignation	U	Qtité	P. Unitaire	P. Total
VOIES ET RESEAUX DIVERS					
100	INSTALLATION DE CHANTIER				
101	Amené et repli du matériel	Forfait	1,00	0	0
102	Panneau de chantier	U	2,00	200 000	400 000
103	Bureaux et blocs sanitaires de chantier	Forfait	1,00	10 000 000	10 000 000
104	Dossier d'exécution et Plans de récolement	Forfait	1	15 000 000	15 000 000
105	Assurance	Forfait	1	0	0
106	Dossier d'agrément	Forfait	1	0	0
	SOUS TOTAL INSTALLATION DE CHANTIER				25 400 000
200	DÉGAGEMENTS DES EMPRISES ET TERRASSEMENTS				
201	Dégagements des emprises				
201.1	Provision pour déplacement des réseaux	Forfait	1	100 000 000	100 000 000
201.2	Nettoyage général	m ²	0	100	0
201.3	Démolition d'ouvrage				
201.3.1	Maisons existantes	m ²	30 205	5 000	151 025 000
201.3.3	Ouvrages en BA (Dalots, Caniveaux existants)	m ³	50	45 000	2 250 000
202	Terrassements				
202.1	Déblais				
202.1.1	Déblais en pleine masse réutilisable en remblais	m ³	0		0
202.1.2	Déblais en pleine masse mis en dépôt	m ³	24 098	5 000	120 488 550
202.2	Remblais				
202.2.1	Remblais provenant de déblais	m ³	0		0
202.2.2	Remblais provenant d'emprunts	m ³	9 540	6 000	57 237 060

203	Décaissement				
201.1	Décaissement de 50 cm (Chaussé)	m3	50 715	4 000	202 858 200
201.2	Décaissement de 20 cm (pour espace vert)	m3	0		0
204	Purge				
204.1	Purge sur une épaisseur de 50 cm en dessous du décaissement	m3	50 715	10 000	507 145 500
	SOUS TOTAL DEGAGEMENTS DES EMPRISES ET TERRASSEMENTS				1 141 004 310
300	CHAUSSEES				
301	structure 2: revêtement en Béton Bitumineux sur voies prioritaires				
301.1	Couche de fondation de 25 cm en graves latéritiques	m3	5 840	10 000	58 400 000
301.2	couche de base de 20 cm en graves concassées 0/31,5	m3	4 672	35 000	163 520 000
301.3	Revêtement en enduit superficiel en Béton bitumineux	m3	1 168	10 000	11 680 400
303	structure 3: revêtement en pavés sur voies non prioritaires				
303.1	Couche de fondation en stérile de carrière (0/40) sur 50 cm	m3	22 238	20 000	444 760 000
303.2	revêtement en pavés autobloquants de 13cm	m3	7 582	44 000	333 610 200
304	Bordure et caniveaux préfabriqués de trottoirs				
304.1	Bordure type T2	ml	21 300	15 000	319 501 665
304.2	Bordure type A2	ml	8 520	15 000	127 800 666
304.3	Bordure type CS2	ml	21 300	15 000	319 501 665
304.4	Bordure type P2	ml	0	12 000	0
305	Revêtements de trottoirs en Béton Armé				
305.1	Couche latérite en fondation	m2	3 994	10 000	39 937 708
305.2	revêtement en béton armé de 10 cm	m3	2 624	70 000	183 708 000
	SOUS TOTAL CHAUSSEES				2 002 420 304
400	ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, EAUX USES ET OUVRAGES DIVERS et Bacs a ordure				
401	Construction de caniveaux rectangulaires				
401.1	Caniveau bétonné 60 x 60 (ép. 12cm)	ml	17 660	80 000	1 412 831 280
401.2	Caniveau bétonné 70 x 70 (ép. 12cm)	ml	3 640	100 000	363 972 000
402	Dalettes				
402.1	Dalettes pour caniveaux de 60x60 (ép. 15cm)	ml	17 660	60 000	1 059 623 460
402.2	Dalettes pour caniveaux de 70x70 (ép. 15cm)	ml	3 640	70 000	254 780 400
403	Construction de dalot				
403.1	Dalots en Béton Armé de 1,00 x1,00	ml	180	1 000 000	180 000 000
403.2	Dalots en Béton Armé de 3,00 x3,00	ml	24	5 000 000	120 000 000

404	Aménagement du Canal	ml	0	1 500 000	0
405	Regards de visite 1,00 x 1,00	U	30	1 000 000	30 000 000
406	Réalisation d'Avaloir de 0,4x0,4 sur trottoir	U	1 065	100 000	106 500 555
407	Hygiène et assainissement				
407.1	Installer des latrines sèches pour les ménages	U		FFT	100 000 000
407.2	Développer des activités d'éducation communautaire à l'hygiène et salubrité	U		FFT	10 000 000
407.3	Rapprocher les bacs à ordures et multiplier les circuits de collecte de porte à porte	U		FFT	18 000 000
	SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, EAUX USEES ET OUVRAGES DIVERS et Bacs a ordures				3 645 707 695
500	SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE				
501	Signalisation horizontale				
	Ce prix rémunère l'exécution conformément aux Spécifications techniques des marquages au sol y compris nettoyage du support, pré marquage, fournitures et toutes sujétions. Il s'applique au linéaire ou à la surface peinte				
501.1	Lignes axiale blanches interrompus épaisseur 12 cm	ml	21 300	800	17 040 089
501.2	Ligne blanche continue de rive épaisseur 12 cm	ml	21 300	1 000	21 300 111
501.3	Lignes STOP épaisseur 60 cm	ml	112	7 000	784 000
501.4	Passages pour piétons	m ²	280	12 000	3 360 000
501.5	Flèches directionnelles	U	10	70 000	700 000
502	Signalisation verticale				
502.1	Panneaux ronds	U	32	350 000	11 200 000
502.2	Panneaux rectangulaires	U	64	350 000	22 400 000
	SOUS TOTAL SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE				76 784 200
600	ÉCLAIRAGE PUBLIC				
601	Candélabres et luminaires				
601.1	Massifs d'ancrage pour candélabres	U	0	50 000	0
601.2	Eclairage extérieur de la clôture projecteur 1x250W étanche	U	0		0
601.3	Lampadaire avec crosse montée sur mur ou sur poteaux des bâtiments, type Isar 150W	U	0		0
601.4	Lampadaire avec crosse montée sur mât ou sur poteau, h= 7ml, type Isar 250W	U	0	6 500 000	0
	SOUS TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC				0
700	ESPACE VERT				

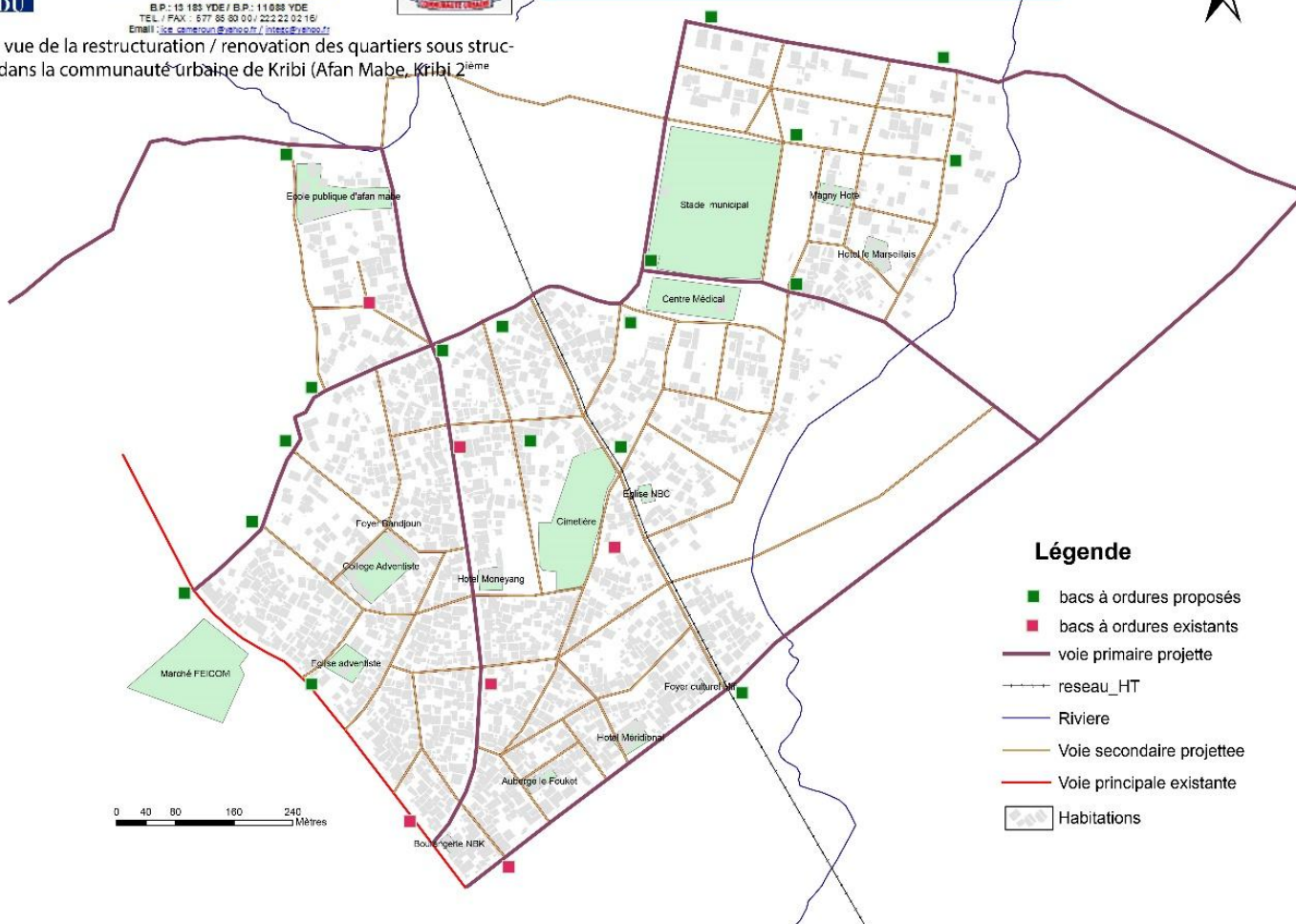
701	Préparation du terrain Débroussaillage et purge des gravats et mauvaises terres, évacuation des terres excédentaires des déchets à la décharge public,	m ²	81 000	5 000	405 000 000
702	Fourniture et pose de la terre végétale				0
	Fourniture et pose de la terre végétale, y compris toutes sujétions de mise en œuvre, purge des déchets et racines des plantes parasite, conformément aux plans de principe et aux prescriptions techniques du C.C.T.P.	m ³	40 500		0
703	Fourniture et pose de gazon				0
	Fourniture et pose de gazon y compris toutes sujétions de mise en œuvre de semis de gazon, évacuation des terres excédentaires provenant des travaux d'espace verts à la décharge, conformément aux plans de principe et aux prescriptions techniques du C.C.T.P.	m ²	81 000		0
704	Fourniture et pose de plantations	U	9 000	500	4 500 000
	SOUS TOTAL ESPACE VERT				409 500 000
800	pères maçonnés				0
	pères maçonnés	m ²	300	95 000	28 500 000
	SOUS TOTAL PERES MACONNES				28 500 000
900	Mesures environnementales et sociales				
	Ce prix rémunère l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour la mise en œuvre du PGES approuvé par le Maître d'Ouvrage. Le recrutement d'un expert environnementaliste ou de tout autre personnel est incorporé dans le présent prix,				0
901	Mise en œuvre du PGES	ENS	1,00	20 000 000	20 000 000
902	Prévention des accidents et protection de la santé des employés et des populations riveraines	PM	1,00		PM
903	Sensibilisation des populations sur les risques liés aux travaux et sur l'impact du projet sur l'environnement	ENS	1,00		PM
904	Sensibilisation des populations et des employés contre les IST et VIH SIDA	ENS	1,00		PM
	SOUS TOTAL MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES				20 000 000
	TOTAL				7 754 316 509



Disposition des bacs à ordures



Etude en vue de la restructuration / rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Kribi 2^{ème})



C.5 AMENAGEMENT DE LA BANDE MARECAGEUSE ET RECALIBRAGE DU LIT DU COURS D'EAU BUNDI

Fiche Projet N°5

Titre du projet : AMENAGEMENT DE LA BANDE MARECAGEUSE ET RECALIBRAGE DU LIT DU COURS D'EAU BUNDI

	<i>Rubriques</i>	<i>Description</i>
IX. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer le cadre de vie des populations de la ville de Kribi et

		réduire les inondations.
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Drainer le cours d'eau afin de limiter les inondations • Mettre à disposition des parcelles assainies pour le relogement des ménages vulnérables touchés par le projet de restructuration du quartier et installer les équipements socio-économiques • Créer un espace vert et de détente pour les populations de la ville de Kribi
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun ménage du quartier Afan Mabe n'est touché par les inondations à la fin du projet; • Un espace vert et de détente est aménagé et accessible à tous les habitants de Kribi.

IX. Nature et éligibilité du projet

4	Localisation	Zone d'intervention : Quartiers Afan-Mabe
5	Catégorie d'investissement	3. Equipement de loisir
6	Bénéficiaires	Les populations de la ville de Kribi
7	Conditions particulières d'éligibilité	La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Kribi.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.

XI. Justification

9	Carences que le projet est censé atténuer	<p>La bande marécageuse du quartier Afan Mabe est actuellement occupée par les populations en quête de terrain, l'élevage des porcs et la broussaille. Compte tenu de la situation stratégique de cette zone, la pression ne cesse de s'accroître afin d'une occupation anarchique, rendant insalubre l'environnement du quartier et de la ville de Kribi en générale. Les ménages installés dans la zone sont régulièrement victimes des inondations (pratiquement après chaque pluie), ceci malgré les rechargements qu'ils ont opérés avant la construction de leur maison. Cette zone non aedificandi d'après le PDU de Kribi devrait être sauvegarder pour garder son rôle de poumon vert dans la ville. Le cours d'eau BUNDI se trouvant dans la partie Est du quartier est à l'origine de la bande marécageuse. Cette zone est constamment inondée en saison pluvieuse. Les marécages occupent une superficie d'environ 8,1 ha. Dans le cadre du projet de restructuration, cette zone devrait garder son statut de non aedificandi telque préconisé dans le PDU. Certains aménagements sont prévus sur une partie de la zone, notamment</p>
---	--	---

		l'assainissement qui permet de viabiliser pour recevoir les équipements socio-économiques projetés par le projet. L'espace vert sera aménagé sur l'essentiel de l'espace avec des bancs publics pour la détente. Par ailleurs le lit du cours d'eau Bundi sera recalibrer et aménager pour réduire la fréquence des inondations et permettre un écoulement rapide des eaux pluviales. L'espace vert sera géré directement par la Communauté Urbaine de Kribi.
10	Ordre de Priorité	L'aménagement de la bande marécageuse a été choisis par les populations lors de la séance de priorisation des besoins.elle a été soulevé comme un besoin primaire et urgent vue la rivière Bundi.
11	Impact environnemental	Sous projets nécessitant une Notice d'Impact Environnemental et Social (cadre National). Ce projet est à fort impact environnemental et social positif sur la vie des populations et le fonctionnement des équipements prévus dans la zone..
12	Impact Social	Le projet contribuera de manière directe, à offrir au population d'Afan-Mabe et de la ville de Kribi un lieu de détente de promenades ainsi que de développement de petite activité notamment artistiques, restauratrice et autres. Elle permettra aux populations d'accroître leur revenu et ainsi aspiré a des meilleurs conditions de vie.

II. Description du projet

13	Résumé des activités à entreprendre	<p>La mise en valeur de la bande marécageuse consistera ici à faire le calibrage du cours d'eau qui draine le quartier, à gérer le problème d'érosion entraînant le ravinement ainsi qu'à assainir le marécage pour en faire un espace vert. Il faudrait envisager différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage des berges : le nettoyage des broussailles diminue considérablement le coefficient de rugosité et augmente la vitesse dans la même proportion • Curer du fond des cours d'eau : l'enlèvement des sédiments accumulés et restaure la section d'écoulement, • Calibrer du cours (3,5 km) : redressement de la largeur du lit du cours d'eau aux dimensions hydrauliques calculés avec un débit de pluie avec une période de retour de 10 ans. Aménagement de la berge du canal (côté quartier) en pierre (hauteur de moyenne de 3 m). • Planter des arbres (Eucalyptus tous les 9m) : afin de reconstituer un milieu naturel • Rechargement des espaces devant revoir les parcelles assainies et les équipements socio – économiques;
----	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> Construction des allées piétonnes et des bancs publics Aménagement des aires de jeux pour enfants (balançoires) et espace vert
14	Etat de préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est situé tout au long de la rive de la rivière Bundi.
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de ce projet nécessitera de travailler étroitement avec la CUK, la CAK2 et MINH DU déjà présent dans la ville sans oublier le comité des résidents du quartier (ARAM) .
16	Situation foncière	<ul style="list-style-type: none"> Aucune contrainte foncière car il s'agit du domaine national artificiel. Aucun titre foncier n'est recensé dans la zone, mais on note néanmoins des occupations par endroit par les cultures et les maisons d'habitation.
17	Population à déplacer	Quarante-cinq (45) personnes à déplacer
18	Réseaux à déplacer	RAS

Estimation des coûts

	Activités	Coûts estimés HT
	Aménagement de l'espace vert le long du cours d'eau	80 000 000
	Aménagement des espaces de loisir	30 000 000
	Aménagement de pistes pavées	20 000 000
	Canalisation du BUNDI	1 750 000 000
	Total	1 880 000 000



Etude en vue de la restructuration / rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Krib 2^{ème})

Localisation de la bande marécageuse

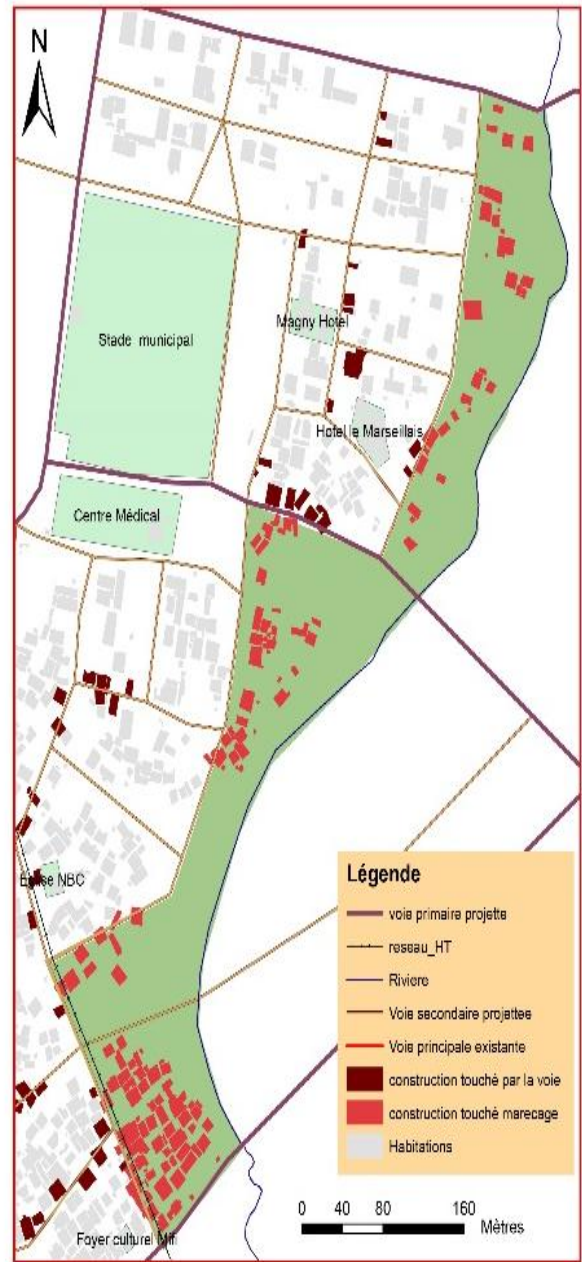




Image perspective d'ensemble de l'aménagement de la bande marécageuse



C.6 Projet d'électrification et éclairage public du quartier Afan-Mabe

Fiche Projet N°6		
Titre du projet : Projet d'électrification et éclairage public du quartier Afan-Mabe		
	Rubriques	Description
III. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer durablement l'accès à l'énergie électriques des populations de la commune d'arrondissement de Kribi II en général et du quartier Afan-Mabe en particulier.
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le taux de desserte en énergie électriques dans le quartier Afan-Mabe ; • Améliorer la tension par installation de nouveaux transformateurs dans le quartier ; • Eliminer les branchements illicites sources d'accident dans le quartier..
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 90 % de la population du quartier sont abonnées au réseau électriques ; • Les branchements directe et illicite disparaissent et les populations ont une meilleurs tension ce qui diminue le risque d'endommagement de leurs appareils.
IV. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Quartiers Afan-Mabe, le long des axes aménagés dans le cadre de la restructuration (voir carte).
5	Catégorie d'investissement	Infrastructures : extensions du réseau d'électricité basse tension tout au long des 9 km de voiries et installation de nouveaux transformateurs par zones.
6	Bénéficiaires	Les populations du quartier Afan-Mabe (27 000 âmes à l'horizon 2025) ont une meilleure desserte en énergie électriques et surtout de bonne qualité.
7	Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la commune d'arrondissement de Kribi 2 ; • La maîtrise d'œuvre est assurée par la représentation départementale d'ENEO; • Les populations du quartier Afan-Mabe devraient être sensibilisées pour le branchement sur le réseau, et avoir des prix préférentiels pour les ménages à abonner dans ce quartier.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.
V. Justification		
9	Carences que le projet est	L'approvisionnement en électricité de bonne qualité, une priorité de développement du gouvernement Camerounais est exprimée avec force

	censé atténuer	<p>dans le document de stratégie de croissance et l'emploi (DSCE). En milieu urbain, les infrastructures d'accès à l'électricité de bonne qualité est concédées par l'Etat à ENEO. Bien que tous les ménages de la zone d'intervention s'éclaire à l'électricité, près de la moitié y ont accès à travers les sous branchements qui posent les risques de sécurité et la mauvaise qualité du service. On note la présence des branchement illicite, marqué par les réseaux hors normes dans une bonne partie du quartier (toile d'arraingné). L'éclairage publique est presque inexistant dans le quartier, ce qui cause des problèmes d'insécurité.</p>
10	Ordre de Priorité	<p>Electrification du quartier a été choisie comme troisième priorité des populations lors de la séance de priorisation des besoins.</p>
11	Impact environnemental	<p>Sous projets nécessitant une Notice d'Impact Environnemental et Social (cadre National). La matrice d'impact environnemental et social de ce sous projet est présenté en annexe.</p> <p>Ce projet est à fort impact environnemental et social positif sur la vie des populations et le fonctionnement des équipements prévus dans la zone..</p>
12	Impact Social	<p>Le projet contribuera de manière directe, à réduire le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'énergie électrique de façon durable. Il s'agit là de 27000 à horizon 2025 bénéficiaires directs.</p> <p>L'extension de réseau électrique, l'installation des transformateurs améliorera la qualité de l'énergie électrique reçue par les populations. Ce qui permettre par ailleurs, de réduire les incendies répétées dans la zones et les problèmes d'endommagement des appareilles électriques par les variations brusque de tension. L'éclairage publique permettra d'améliorer l'attractivité du quartier et le développement des commerces de proximité, notamment pour les femmes.</p>
VI. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Ici il est question de fourni de électricité de bonne qualité à la population du quartier Afan-Mabe cela passe par l'installation de nouveau transformateur, le renforcement du réseau existant et son extension sur l'ensemble des 9 km de voirie à réaliser dans le cadre du projet de restructuration du quartier. Aussi par les campagnes de branchement promotionnel effectué dans le quartier pour avoir la couverture escomptée à l'horizon du projet. Il est de même des lampadaires qui seront installé au quartier ceci permettra de diminuer les risque d'agression et permettre que les activités puissent continuer à la tombée de la nuit. 35 lampadaires LED seront installés dans les endroits stratégiques du quartier identifiés par les populations.</p>
14	Etat de préparation du projet	<p>Les sites de localisation des lampadaires ont été pré identifiés et présentés en annexe sur la carte.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	<p>La mise en œuvre de ce projet nécessitera de travailler étroitement avec ENEO et la représentation départementale de la ENEO de l'Océan. Nous proposons alors que la maîtrise d'œuvre de ce projet soit assurée par la ENEO /CAK 2 à travers la Représentation départementale de ENEO. Ceci</p>

		permettra de mieux intégrer nouveau réseau dans celui de la ville. La Campagne de branchement sur le nouveau réseau pourra être lancée par ENEO pendant la période des travaux pour anticiper sur le nombre de ménages bénéficiaires. La Commune d'Arrondissement de Kribi II devra négocier avec ENEO, en compensation de l'investissement apporté pour cette extension, des prix préférentiels pour faciliter le branchement des ménages vulnérables au réseau.
16	Situation foncière	Aucune contrainte foncière Les extensions quant à elles se feront sur les emprises des voies sollicitées
17	Population à déplacer	Zéro (0) personnes à déplacer
18	Réseaux à déplacer	RAS
19	Conditions de mise en service	La mise en service de ce projet sera effectuée directement après la réalisation des travaux. Le paiement de la consommation des lampes d'éclairage public sera assuré par la Communauté Urbaine de Kribi. A cet effet, nous avons choisi les lampes à basse consommation (LED) qui présentent une durée d'exploitation plus importante, avec un rapport coût/efficacité très important. Ces lampes seront commandées par le système de luminaire pour éviter le gaspillage (éclairage dans la journée par exemple). Le personnel de la CAY2 et même certains jeunes du quartier seront formés pour l'entretien de ces lampes.

Estimation des coûts

	Activités	Coûts estimés HT
	Eclairage public par lampadaire LED (35)	6 300 000
	Extension de réseau BT (9 km)	121 960 000
	Plaider auprès du concessionnaire pour la réalisation des extensions des lignes et des branchements individuels	2 000 000
	Total	130 260 000



Groupement ICE-CAMEROUN - NTEGC Sarl
ICE Cameroun
Ingénierie - Conception - Études
INTEGC
Maîtrise d'Œuvre
B.P. 15 183 YDE / S.P. 11 000 YDE
TEL / FAX : 677 88 80 00 / 222 22 02 16 /
ENR / Us. Cameroun / B.P. 1001 / Yaoundé / Cameroun



Disposition des lampadaires



Etude en vue de la restructuration / rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Kribi 2ème)





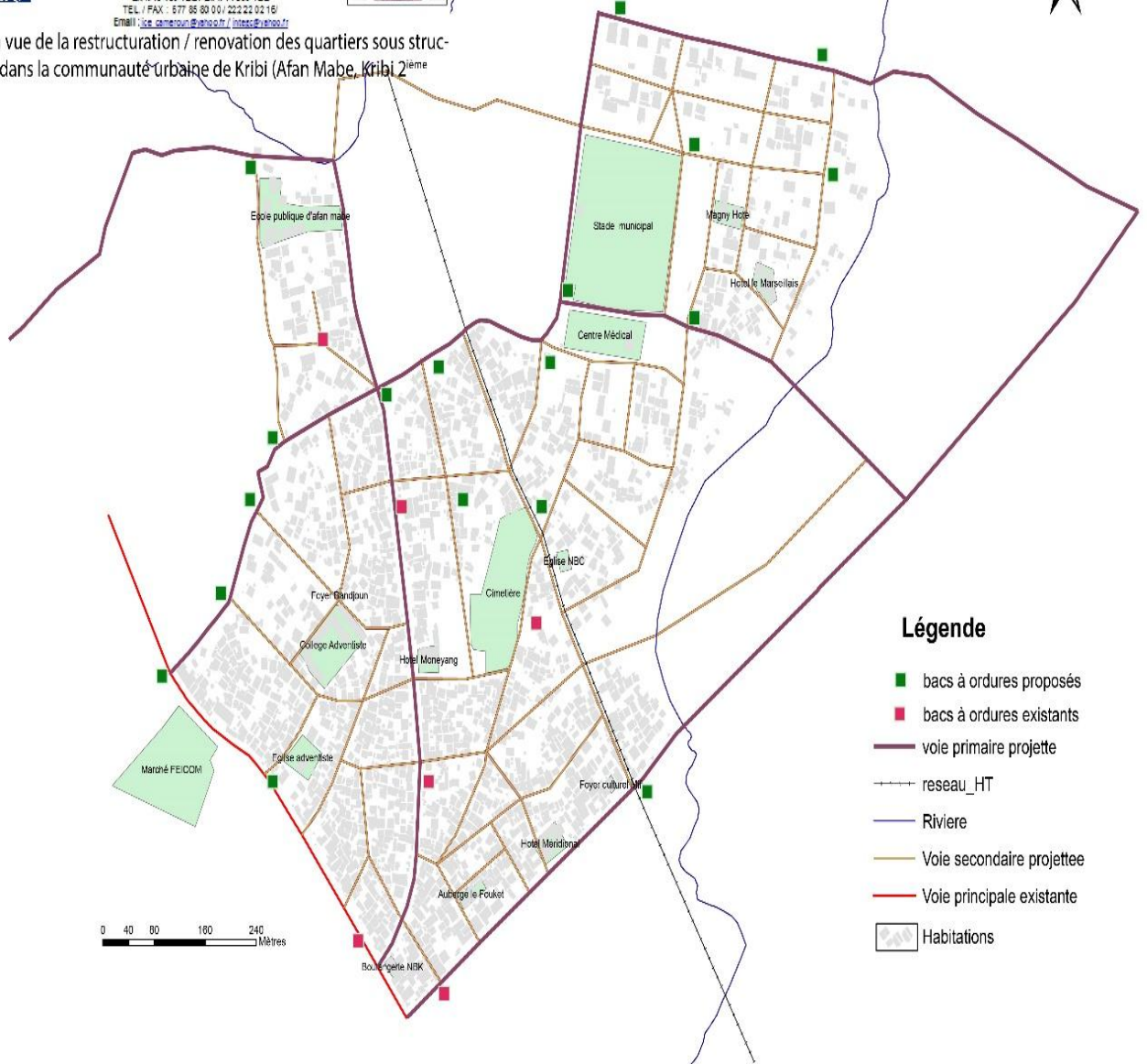
Groupement ICE-CAMERO UN - INTEGC Sari
ICE Cameroun
Ingénierie - Environnement - Qualité
INTEGC
Maîtrise d'Œuvre
B.P.: 13 183 YDE / B.P.: 11 088 YDE
TEL / FAX : 577 85 83 00 / 222 22 52 16
Email : ice_cameroun@yahoo.fr / intec@icec.fr



Disposition des bacs à ordures



Etude en vue de la restructuration / rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Kribi 2^{ème})

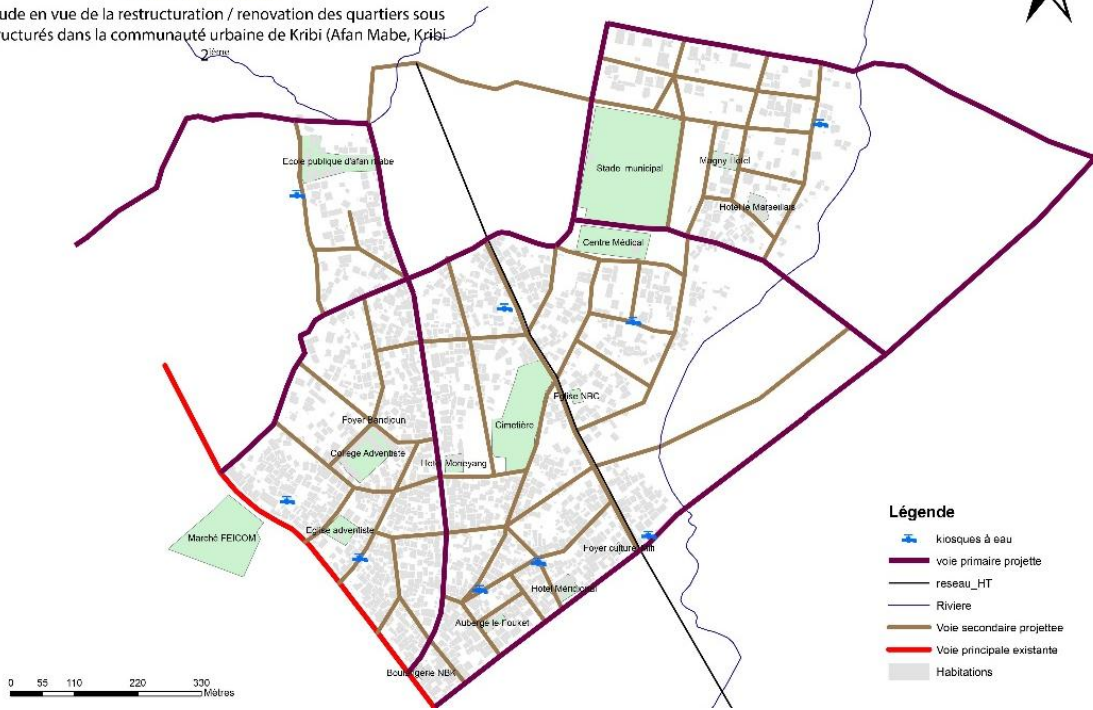




Disposition des kiosques à eaux



Etude en vue de la restructuration / renovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Kribi)





Groupement ICE-CAMEROUN - NTEGC Sarl
INTEGC
 Maître d'œuvre



Disposition des lampadaires



Etude en vue de la restructuration / renovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Kribi (Afan Mabe, Kribi 2^{ème})



C.7 Sécurisation foncière

Fiche Projet N°7		
Titre du projet : Remembrement de parcellaire et sécurisation foncière dans la quartier Afan-Mabe à Kribi		
	Rubriques	Description
II. Objectifs		
1	Objectif général	Améliorer la gestion du foncier urbain
2	Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des logements des habitants du quartier Afan-Mabe ; Améliorer les conditions de vie des populations de ce quartier, notamment ceux installés dans le domaine national ; Améliorer la gestion du cadastre urbain.
3	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parcelles du quartier Afan-Mabe sont levées sur la base des limites fournies par les résidents et une carte du parcellaire est établie ; Un système d'adressage pilote est mis sur pied au sein du quartier Afan-Mabe par la Communauté Urbaine de Kribi ; Les espaces nécessaires à la réalisation des équipements collectifs et aux opérations de recasement des populations sont levées ; La mise en œuvre des titres groupés est effective.
III. Nature et éligibilité du projet		
4	Localisation	Zone d'intervention : Kribi, Cameroun
5	Catégorie d'investissement	4. Foncier urbain
6	Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Les populations du quartier Afan Mabe : les propriétaires de terrains sans titre ; les opérateurs économiques intervenant dans le domaine du foncier (géomètres, notaires, topographes).
7	Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise d'ouvrage se fera directement sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Kribi ; Les populations devront être organisées dans chaque îlots afin de préparer les opérations de titre groupés. Une assistance juridique devrait leur être fait afin de formaliser

		les conditions de ce regroupement et préciser les la part éventuelle de chaque ayant droit.
8	Date de la sélection du projet	La rencontre de pré validation du projet avec les acteurs locaux a eu lieu le 16 Juin 2017.
IX. Justification		
9	Carences que le projet est censé atténuer	La situation foncière à Afan-Mabe est assez complexe car la plus grande partie des terres est sous la possession légale d'un nombre réduit d'habitants. L'insécurité foncière y est donc généralisée. La superposition entre droit coutumier et droit positif, très perceptible, a en effet engendré une nébuleuse dans la gestion foncière et présente aujourd'hui des risques d'implosion sociale dans le quartier. Ainsi, une tranche significative des ménages propriétaires de leur maison (68%), ne possède pas de titre foncier, mais se déclare néanmoins propriétaires de leurs terrains. En revanche, il a été identifié dans la zone un propriétaire foncier ayant immatriculé une surface de 22 ha, contesté par les occupants installés dans ce domaine. Les transactions foncières traditionnelles et illégales sont donc venues se greffer à un système déjà mal organisé. Il en a résulté des habitations construites dans les marécages, le cimetière et au niveau des servitudes, sans aucune planification ni aucun contrôle de l'autorité. Le foncier est donc ici comme partout ailleurs un grand enjeu pour l'aménagement urbain, au regard des flux de migrants et de l'accroissement naturel de la population. Dans le quartier, 736 parcelles occupées sont recensées, mais seules deux de ces parcelles justifient d'un titre foncier. Les ménages nouvellement installées sont principalement les locataires. Ce projet souhaite contribuer à l'amélioration de la sécurité foncières des ménages installées dans le domaine national et amorcer les dialogues entre les habitants installés dans le grand titre afin de parvenir à un compromis pouvant leur permettre d'avoir leur titre de propriété.
10	Ordre de Priorité	La sécurisation foncière a été identifié comme l'une des premières priorité des populations du quartier Afan Mabe
11	Impact environnemental	Pas d'impact spécifique, car ce projet prépare les actions d'investissements qui pourront être effectués par les populations.
12	Impact Social	L'insécurité foncière est identifiée au rang des cinq privations des bidonvilles définis par ONU-Habitat. Elle concerne les résidents ne bénéficiant pas de sécurité d'occupation et qui sont menacés d'expulsés. Le diagnostic socio-urbanistique a ainsi révélé une grande précarité des habitants de la zone cible concernant l'occupation des sols. La sécurisation foncière se présente donc comme étant un impératif. Cette opération est une première dans ce genre mise en oeuvre au Cameroun selon la procédure du décret 2005-481 du 16 décembre 2005 et du décret de 2008 sur les aménagements fonciers. Elle va permettre à l'ensemble des

		acteurs impliqués (MINHDU, MINDCAF, CUK, CUK II, Association des résidents (ARAM) et populations bénéficiaires) de renforcer les confidences mutuelles et le travail en partenariat. La sécurisation foncière qui est le résultat final de cette action va permettre aux habitants d'améliorer la qualité de leur logement en particulier et leur qualité de vie en général. Cette action sera ainsi capitalisée pour permettre au Gouvernement de s'attaquer sur sources profondes de développement des bidonvilles dans le pays et proposer un programme d'amélioration.
IX. Description du projet		
13	Résumé des activités à entreprendre	<p>Elaboration d'une carte parcellaire géo-référencée du quartier, d'une base de données et développement des applications fiscales : Il s'agira dans cette activité de confirmer les limites de parcellaires à travers les levés de détails à la station totale, l'identification des propriétaires et le mode d'acquisition de la parcelle quelle que soit leur droit sur le sol (officielle, coutumière, informelle, etc.).</p> <p>Mise en place d'un système d'adressage pilote dans la zone : L'adressage de la zone permettra de « localiser sur le terrain chaque parcelle ou une habitation, c'est-à-dire de définir son adresse à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation, la dénomination des rues et des constructions ».</p> <p>Constitution et sécurisation des réserves foncières dans le quartier nécessaires aux équipements collectifs et aux opérations de recasement : la levée des réserves foncières se fera lors des opérations de sécurisation, notamment des parcelles du domaine national. Cette solution consiste à lever le terrain du domaine national lors des opérations d'immatriculation groupée. Pour le moment, 36 parcelles assainies seront aménagés, dont 20 dans la zone de bas-fonds et 16 dans l'îlot près de stade, pour accueillir les ménages les plus vulnérables, ainsi que 56</p> <p>Opération de levée et immatriculation des terres dans la zone : dans le domaine national, la sécurisation des parcelles concerne deux cas d'occupations : Celle avant 1974 et celle après 1974. Les immatriculations groupées ne seront possibles que pour les occupants des terres avant 1974. Les ménages installés après 1974 vont procéder à la concession. Pour les ménages installés avant 1974, la sécurisation foncière se fera en deux temps.</p>
15	Contraintes liées à la mise en œuvre	Le risque principal lié à l'action est le faible engagement des acteurs institutionnels (ministères et communes) dans la préparation et le suivi d'exécution des travaux. La participation de ces acteurs est en effet indispensable et déterminante dans un processus aussi complexe que celui de la sécurisation foncière. La faible appropriation du projet par la Commune d'Arrondissement de Kribi 2 ^{ème} a par exemple été mise en exergue pendant la mission 1. Il va ainsi sans dire que l'implication conjuguée de tous les acteurs de développement

		urbain est à promouvoir pour la réussite des actions envisagées et l'extension de celles-ci au reste de la ville.
19	Conditions de mise en service	<p>On relève pour la bonne mise en œuvre de l'action, plusieurs conditions et hypothèses indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion au projet des autorités municipales et de l'Etat, notamment les services centraux et déconcentrés du MINDCAF; • L'accord et la participation active des populations bénéficiaires qui prendront en charge 43% du cout total de ce projet. <p>La durabilité de l'action est assurée par la participation de la Communauté Urbaine et surtout des populations bénéficiaires à travers l'Association des Résidents. La municipalité de Kribi II et ARAN auront une mission de veille pour la salubrité et la non-occupation des emprises levées, par les populations riveraines. Elle devra surveiller l'utilisation de ces espaces aménagés et assurer leur entretien. L'entretien des espaces verts incombe à la Communauté Urbaine de Kribi. La durabilité de l'action dépendra du niveau d'appropriation des acteurs clés. C'est pour cela qu'il sera recherché tout au long du processus, la participation directe des usagers en vue de permettre la réplcation de cette opération dans les autres quartiers à habitat spontané de la ville.</p>

Estimation des coûts

	Activités	Cout estimé HT
	Réaliser un Registre Foncier Urbain (RFU)	45 000 000
	Mettre en place un système d'adressage pilote pour la ville dans la zone	35 000 000
	Constituer et sécuriser des emprises réserves foncières dans le quartier qui sont nécessaires aux équipements collectifs et aux opérations de recasement	35 000 000
	Faciliter l'obtention des morcellements aux occupants du titre foncier N°984/O du 18 avril 1986	60 000 000
	Encadrer le processus d'obtention des titres fonciers aux occupants du domaine national par voie d'immatriculation groupée et morcellement	115 000 000
		290 000 000

D.BUDGET

B.6. Récapitulatif des opérations d'aménagements

Opérations	Actions	Estimations financières
Voirie	Libérer les emprises et paver environ 9 km de voies intra quartier	4 550 365 265
Sous total 1		4 550 365 265 FCFA
Équipement	Centre multifonctionnel	242 408 566
	Centre commercial	25 000 000
Sous total 2		267 408 566 FCFA
Aménagement du marécage	Aménagement d'espace vert	80 000 000
	Aménagement d'espace de loisir	30 000 000
	Aménagement de piste pavée	20 000 000
	Aménagement du canal	1 750 000 000
Sous total 3		1 880 000 000 FCFA
Logements	Aménagement et l'espace de lotissement et VRD liées aux lotissements municipaux	439 992 818
	Programme immobilier (1134 logements)	28 924 253 631
Sous total 4		29 364 246 449 FCFA
Service de base	Construction de kiosques à eau	132 850 000
	Installation de 44 Lampadaires LED	141 500 000
	Hygiène et assainissement	128 000 000
Sous total 5		402 350 000 FCFA
Sécurisation foncière	Réaliser un Registre Foncier Urbain (RFU)	45 000 000
	Mettre en place un système d'adressage pilote pour la ville dans la zone	35 000 000
	Constituer et sécuriser des emprises réserves foncières	35 000 000
	Faciliter l'obtention des morcellements aux occupants du titre foncier N°984/O du 18 avril 1986	60 000 000
	Encadrer le processus d'obtention des titres fonciers aux occupants du domaine national par voie d'immatriculation groupée et morcellement	115 000 000
Sous total 6		290 000 000 FCFA
TOTAL	Avec programma immobilier	36 352 020 280 FCFA
Total	Sans programme immobilier	7 427 766 649 FCFA

L'ensemble du programme d'investissement pour le projet de restructuration d'Afan Mabe est de 7,5 milliard de francs CFA. Si on y intègre le programme immobilier qui sera réalisé grâce au partenariat public privé qui sera mobilisé, il projet sera de 36,352 milliards de francs CFA. Mais à ce budget lié à la réalisation des infrastructures et équipements, il faut ajouter les frais d'indemnisation qui se chiffrent à 5,155 milliards de francs CFA. Ces frais seront confirmés pendant la période de réalisation du projet par la commission de constat et d'évaluation qui sera mise en place par le Préfet.